



Répartition de subventions

Rapport n° CP/2012/594

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide aux associations et collectivités pour leurs projets d'investissement comme le projet de la réhabilitation de la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et celui de sauvegarde des chauves-souris dans le clocher de Bourg-Bruche.

**I. Commune de Bourg-Bruche – dispositif de protection des chauves-souris**

L'église de Bourg-Bruche abrite une colonie de reproduction d'une centaine de grands murins, chauves-souris protégées au niveau européen, qui est suivi depuis plus de 10 ans par le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

Pour des raisons de sécurité, ce bâtiment doit faire l'objet d'importants travaux sur une période de 12 mois, en particulier de couverture et de réfection de la charpente.

Ces travaux sont déjà soutenus au titre de la politique de préservation du patrimoine bâti (coût 400 000 € au taux modulé de 35%, soit environ 140 000 €) dans le cadre du Contrat de Territoire de la Haute-Bruche.

Suite à une sollicitation faite par le pôle « médiation faune sauvage » de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et du GEPMA, la commune a été sensibilisée à la présence de cette espèce et aux précautions qu'il convenait de prendre.

Des contacts entre GEPMA/LPO, l'architecte, la DREAL et la commune ont permis d'intégrer au mieux les différentes contraintes liées au chantier et à la biologie de l'espèce. En particulier, les aménagements suivants vont être réalisés :

- maintien des accès pour les chauves-souris dans la toiture
- construction d'un gîte spécifique à l'intérieur de la toiture (cf plan ci-après, au pied du clocher)
- phasage des travaux à des périodes les moins défavorables pour la reproduction du grand murin.

L'ensemble de ces aménagements du chantier engendre un surcoût estimé par l'architecte à 15 000 € HT.

Ce projet est relativement exemplaire au dire de tous les partenaires du projet, la commune ayant pris en compte au maximum les recommandations, et l'intervention de la mission « médiation faune sauvage », que nous finançons par ailleurs, s'étant avérée constructive.

Au vu du caractère exemplaire de ce projet et de l'implication des communes, la Commission de l'Environnement et des Espaces Naturels a donné un avis positif sur le projet afin de soutenir exceptionnellement ce projet à hauteur de **5 000 €** complémentaires.

**Il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne la commune de Bourg-Bruche à hauteur de 5 000 € pour son projet.**

## **II. Le projet de réhabilitation de la SPA de Haguenau:**

Afin de pérenniser la situation de la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Haguenau sur le site actuel, et en accord avec la Ville de Haguenau, le site sera réhabilité en 2 parties distinctes : la fourrière et le refuge.

La fourrière, classée en domaine public, sera mise à disposition et sera réhabilitée par la Ville de Haguenau.

Le refuge, géré par la SPA, nécessite de nombreux travaux de mises aux normes. La ville de Haguenau a mis en place un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans moyennant un loyer annuel révisable de 100 €. Conformément au bail, la SPA s'est engagée à mener des travaux de réhabilitation des boxes « refuges » concomitamment aux travaux menés par la ville pour mettre aux normes les boxes « fourrières ».

La demande concerne des travaux de réhabilitation du refuge pour un montant total des travaux de 395 621.92 €.

La région Alsace finance le projet à hauteur de 46 000 € et la SPA de Haguenau a reçu des dons à hauteurs de 100 000 € de la part d'une entreprise locale.

Le dossier rentre dans les critères du dispositif du Conseil Général, qui est susceptible d'accorder une subvention d'un montant 45 734,71 €.

**Il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne la SPA de Haguenau à hauteur de 45 734,71 € pour son projet.**

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seraient à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35373	204-204142-738	42 066,67 €	23 184,60 €	5 000,00 €
35371	204-20422-738	75 923,43 €	52 300,71 €	45 734,71 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les aides suivantes :*

- une aide de 5 000 € à la commune de Bourg-Bruche pour le programme de sauvegarde des chauves souris lors de la réhabilitation du clocher de l'église, la subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.*
- une aide de 45 734,71 € à la SPA de Haguenau pour la réhabilitation de son refuge.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention financière, jointe au rapport, à intervenir entre la SPA de Haguenau et le Département.*

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL